

PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE - MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Obligations réglementaires



Obligations de l'employeur : Art. L4121-1

Moyens de prévention et lutte contre l'incendie : Combattre un départ de feu : Art. R4227-28 ; R4227-33 et R4227-31 ; Localisation des extincteurs : Art. R4227-29 ; Autres moyens de lutte : Art. R4227-32 ; Consigne de sécurité Incendie : R4227-37 ; R4227-38 et R4227-39
(Articles provenant du Code du Travail)

Public concerné



L'ensemble des collaborateurs de l'établissement

Groupe



De 1 à 10 personnes

Objectifs



Réagir en cas de départ de feu (outil d'extinction, alerter...)

Maîtriser le maniement des outils d'extinctions

Durée



1/2 journée (soit 03h00)

Pré-requis



Aucun niveau de connaissances préalable

Maîtrise du français (lu, écrit et parlé)

Programme



PARTIE THÉORIQUE

Les dispositions réglementaires du Code du Travail

Définition de l'incendie

Le triangle de feu

Les causes d'un départ de feu

Les principes d'extinction d'un départ de feu

Les moyens de lutte contre l'incendie

Utiliser un extincteur

Sensibilisation à l'évacuation des locaux et aux numéros d'urgence

PARTIE PRATIQUE

Manipulations réelles (ou simulées) des extincteurs sur un feu réel (ou simulé)

Moyens pédagogiques



Exposés théoriques et projection de vidéos sous forme d'exposés,

illustrations et reportages photographiques

Echanges avec les stagiaires, entraînement sur QCM

Matériel de démonstration : bac à feu, extincteurs à eau et CO2

Modalités d'évaluation



Une attestation finale en fin de formation

Evaluation théorique et pratique (manipulations réelles ou simulées) des extincteurs

Lieu, date et tarifs

[Nous consulter](#)